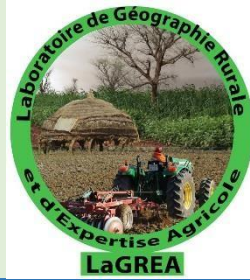




UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI
(UAC)
FACULTE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES
(FASHS)



Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole
(LaGREA)

**Journal de Géographie Rurale Appliquée et
Développement
(J_GRAD)**



ISSN : 1840-9962

N °001, juin 2022

Volume 3

COMITE DE PUBLICATION

Directeur de Publication : Professeur Moussa GIBIGAYE

Rédacteur en Chef : Dr (MC) Bernard FANGNON

Conseiller Scientifique : Professeur Brice SINSIN

COMITE SCIENTIFIQUE

BOKO Michel (UAC, Bénin)
SINSIN Brice (UAC, Bénin)
ZOUNGRANA T. Pierre, Université de
Ouagadougou, (Burkina Faso)
AFOUDA Fulgence (UAC, Bénin)
AGBOSSOU Euloge (UAC, Bénin)
TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin)
TOHOZIN Antoine Yves (UAC, Bénin)
KOFFIE-BIKPO Cécile Yolande (UFHB,
Côte d'Ivoire)
GUEDEGBE DOSSOU Odile (UAC,
Bénin)
OFOUEME-BERTON Yolande (UMN,
Congo)
CHOPLIN Armelle (Université Paris 1
Panthéon-Sorbonne, France)
SOKEMAWU Koudzo (UL, Togo)
VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin)
TCHAMIE Thiou Komlan, Université de
Lomé (Togo)

SAGNA Pascal, Université Cheikh Anta
Diop (Sénégal)
OGOOWALE Euloge (UAC, Bénin)
HOUNDENOU Constant (UAC, Bénin)
KOLA Edinam (UL, Bénin)
CLEDJO Placide (UAC, Bénin)
CAMBERLIN Pierre, Université de Dijon
(France)
OREKAN Vincent O. A. (UAC, Bénin)
ODOULAMI Léocadie (UAC, Bénin)
GONZALLO Germain (UAC, Bénin)
KAMAGATE Bamory, Université Abobo-
Adjamé, UFR-SGE (Côte d'Ivoire)
KAUDJHIS ASSI-Joseph Université
Alassane OUATARA (Côte d'Ivoire)
YOUSSAOU ABDOU KARIM Issiaka
(UAC, Bénin)
HOUI NATO Marcel, (UAC, Bénin)
BABATOUNDE Séverin (UAC, Bénin)

COMITE DE LECTURE

TENTE A. H. Brice (UAC, Bénin), DOSSOU GUEDEGBE Odile (UAC, Bénin), TOHOZIN Antoine (UAC, Bénin), VISSIN Expédit Wilfrid (UAC, Bénin), VIGNINOUS Toussaint (UAC, Bénin), GIBIGAYE Moussa (UAC, Bénin), YABI Ibouaïma (UAC, Bénin), ABOUDOU, YACOUBOU MAMA Aboudou Ramanou (UP, Bénin), AROUNA Ousséni (UNSTIM, Bénin), FANGNON Bernard (UAC, Bénin), GNELE José (UP, Bénin), OREKAN Vincent (UAC, Bénin), TOKO IMOROU Ismaïla (UAC, Bénin), VISSOH Sylvain (UAC, Bénin), AKINDELE A. Akibou (UAC, Bénin), BALOUBI David (UAC, Bénin), KOMBIENI Hervé (UAC, Bénin), OLOUKOÏ Joseph (AFRIGIS, Nigéria), TAKPE Auguste (UAC, Bénin), ABDOULAYE Djafarou (UAC, Bénin), DJAUGA Mama (UAC, Bénin), NOBIME George (UAC, Bénin), OUASSA KOUARO Monique (UAC, Bénin), GBENOU Pascal (UAC, Bénin), GUEDENON D. Janvier (UAC, Bénin), SABI YO BONI Azizou (UAC, Bénin), DAKOU B. Sylvestre (UAC, Bénin), TONDRO MAMAN Abdou Madjidou (UAC, Bénin)

ISSN : 1840-9962

Dépôt légal : N° 12388 du 25-08-2020, 3ème trimestre Bibliothèque Nationale Bénin

SOMMAIRE

N°	TITRES	Pages
1	ASSOGBA Senan Eve, CHIKOU Sandrine Liliose, BABADJIDE Charles Lambert : <i>Le genre dans le foncier agricole a Aplahoué</i>	4-11
2	CHIKOU Sandrine Liliose, ASSOGBA Senan Eve, BABADJIDE Charles Lambert : <i>Les logiques paysannes autour de l'adoption des innovations piscicoles dans le delta de l'Ouémé</i>	12-25
3	TOGBE Codjo Timothée : <i>Une eau publique, une eau privée : quand la gouvernance étatique de l'eau de boisson suscite des forages d'eau privées dans la commune d'abomey-calavi au Bénin</i>	26-36
4	MAHAMAT FOUDDA Djourab, ALLAHRAMADJI Félicité : <i>accès a la terre et exploitation de l'espace agricole par les femmes tchadiennes : l'exemple des groupements féminins de la commune de Chaddra</i>	37-47
5	SOUNON BOUKO Boni : <i>Commerce de lait et produits laitiers locaux et résilience des populations pastorales : cas de l'arrondissement de Bétérou au centre nord du Bénin</i>	48-62
6	NOUBACTEP Chappang et TCHEKOTE Hervé : <i>Pratiques des funérailles et mutation de l'habitat dans les campagnes Bamiléké à l'Ouest-Cameroun</i>	63-77
7	KOFFI Yao Jean Julius, KOUAKOU Konan, GBANFLIN Kouamé Fulbert : <i>L'implantation des sociétés agricoles et l'émergence des tensions foncières dans le département de Bocanda (Centre-Est de la Côte d'Ivoire)</i>	78-92
8	GUEDEGBE Sodékon Bolarinwa Ilarion, GIBIGAYE Moussa et TENTE Brice : <i>Typologie et utilisation des ressources ligneuses dans les communes de sô-ava et des aguégus au sud Bénin</i>	93-106
9	TCHAKPA Cyrille, DOSSOU YOVO C. Adrien, TCHAOU T. Gabin : <i>Modes et organisation du système de gestion des déchets solides ménagers dans les arrondissements de Vidolé et Zounzonmè (Commune d'Abomey)</i>	107-120
10	DEMBA DIALLO Kassimou : <i>Comportements socioéconomiques des apprenants en période des vacances à Cotonou : entre volonté et contraintes sociales</i>	121-131
11	MADEGNAN Donald Mensanh, NOUATIN Guy Sourou & KINHOUE Jonatan : <i>Contribution des cantines scolaires à l'amélioration de la scolarisation des apprenants dans la commune d'Athiémé</i>	132-146

**L'IMPLANTATION DES SOCIÉTÉS AGRICOLES ET L'ÉMERGENCE DES
TENSIONS FONCIÈRES DANS LE DÉPARTEMENT DE BOCANDA (CENTRE-EST
DE LA CÔTE D'IVOIRE)**

**THE IMPLANTATION OF AGRICULTURE FIRMS AND THE APPEARANCE OF
LAND CONFLICTS IN THE DEPARTMENT OF BOCANDA (EAST-CENTRE OF
CÔTE D'IVOIRE)**

KOFFI Yao Jean Julius

*Maître de Conférences
Département de géographie
Université Alassane Ouattara (UAO)
Courriel : yao.julius@ird.fr*

KOUAKOU Konan

*Doctorant Géographe
Université Alassane Ouattara (UAO)
Courriel : Angelokonan590@gmail.com*

GBANFLIN Kouamé Fulbert

*Doctorant Géographe
Université Alassane Ouattara (UAO)
Courriel : fulbertlemage@gmail.com*

RESUME

Cette recherche étudie les conséquences des terres accordées aux sociétés agricoles dans le département de Bocanda. L'approche méthodologique est basée sur une recherche documentaire, ensuite sur des enquêtes menées auprès de 75 ménages répartis dans cinq localités rurales du département. Elle implique de même des entretiens avec les différents protagonistes concernés par cette réalité que sont les chefs de villages, les présidents de jeunes des villages, les responsables des sociétés agricoles et les autorités coutumières des villages et administratives du département impliquées dans la gestion des problèmes fonciers. Ces localités choisies pour l'étude enregistrent un nombre élevé de tensions foncières dû à l'intrusion de ces sociétés privées et à l'acquisition de terres dans leurs espaces.

Les résultats de cette recherche révèlent que certains contrats sont mal élaborés, leurs signatures se font sans la présence des cadres du village. Ce qui engendre des tensions foncières par la suite. De moins de 20 en 2011 avant l'installation des sociétés agricoles dans le département de Bocanda, les conflits fonciers ont sensiblement augmenté pour atteindre 75 en 2015 et 65 en 2018. Ces tensions foncières mettent à mal la cohésion sociale dans les familles et dans les villages, entravant ainsi le développement agricole.

Mots clés : *société agricole, acquisition des terres, tension foncière, cohésion sociale, département de Bocanda (Centre-Est Côte d'Ivoire)*

ABSTRACT

This research studies the consequences of land granted to agricultural companies in the department of Bocanda. The methodological approach is based on documentary research, then on surveys carried out among 75 households in five rural locations in the department. It also involves interviews with the various protagonists concerned by this reality, namely the village chiefs, the village youth presidents, the heads of agricultural companies and the customary village and administrative authorities of the department involved in the management of land issues. These localities chosen for the study record a high number of land tensions due to the intrusion of these private companies and the acquisition of land in their areas.

The results of this research reveal that some contracts are poorly drawn up, their signatures are done without the presence of village officials. This leads to fundamental tensions later on. From less than 20 in 2011 before the installation of agricultural companies in the department of Bocanda, land disputes have increased significantly to reach 75 in 2015 and 65 in 2018. These land tensions are undermining social cohesion in families and in villages thus hampering agricultural development.

Key words: *Agricultural firm, acquisition of land, land conflict, social cohesion, department of Bocanda (East-Centre of Côte d'Ivoire)*

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire a misé sur l'agriculture dès l'indépendance du pays en 1960 pour construire son économie. Pour preuve, un slogan bien connu dans le pays ressasse à la télévision nationale « le succès de ce pays repose sur l'agriculture ». Le pays tient des rangs très honorables aujourd'hui pour le cacao et l'anacarde dont il est le premier producteur mondial respectivement pour ces deux spéculations (F. Ruf *et al*, 2019, p. 2). Il tient également des places assez importantes pour des spéculations comme le café, le palmier à huile, le caoutchouc, le coton parmi les producteurs africains. Ces performances agricoles se sont appuyées depuis l'époque coloniale à la fois sur quelques plantations industrielles tenues par les sociétés agricoles mais surtout sur de nombreuses plantations dites villageoises (J-P. Chauveau *et al*, 1985, p. 65) et (A. M. Tano, 2012, p. 25)

L'état s'est rendu compte très vite du rôle crucial des populations villageoises dans les contrées rurales dans la production de ces cultures de rente. Au fil des années, les plantations familiales tenues par les petits exploitants assurent l'essentiel des productions des cultures de rente notamment du cacao dans le pays. En effet, environ 600 000 planteurs individuels assurent l'essentiel de la production de cette spéculation du pays (BCEAO, 2014, p.13).

Dans certaines régions du pays, les sociétés agricoles s'investissent de plus en plus dans l'achat et l'exploitation des terres agricoles villageoises pour la production des cultures de rente précitées. Ainsi, dans le département de Bocanda, ces sociétés veulent des terres pour créer des plantations notamment de cacao et d'hévéa. Une nouvelle ère agricole est réelle dans la circonscription avec l'installation des sociétés agricoles. Il se pose la menace des petites exploitations familiales à cause des besoins en terre de ces entreprises.

Cette recherche étudie les conséquences des terres accordées aux sociétés agricoles dans le département de Bocanda. Ce département est situé dans le centre-est du pays. Il fait partie actuellement de la région du N'Zi composée de trois départements (Bocanda, Dimbokro et Kouassi-Kouassikro) (INS, 2014, p. 2). Le département de Bocanda est anciennement grand producteur de cacao faisant partie de la première boucle de ce produit en Côte d'Ivoire jusqu'à la fin des années 1980 (N. J. Aloko *et al.*, 2014, p.477). Ces deux dernières décennies (2000-2020), l'on constate une reprise des activités du cacao dans ce département dépendant de plusieurs facteurs.

1- DONNEES ET METHODES

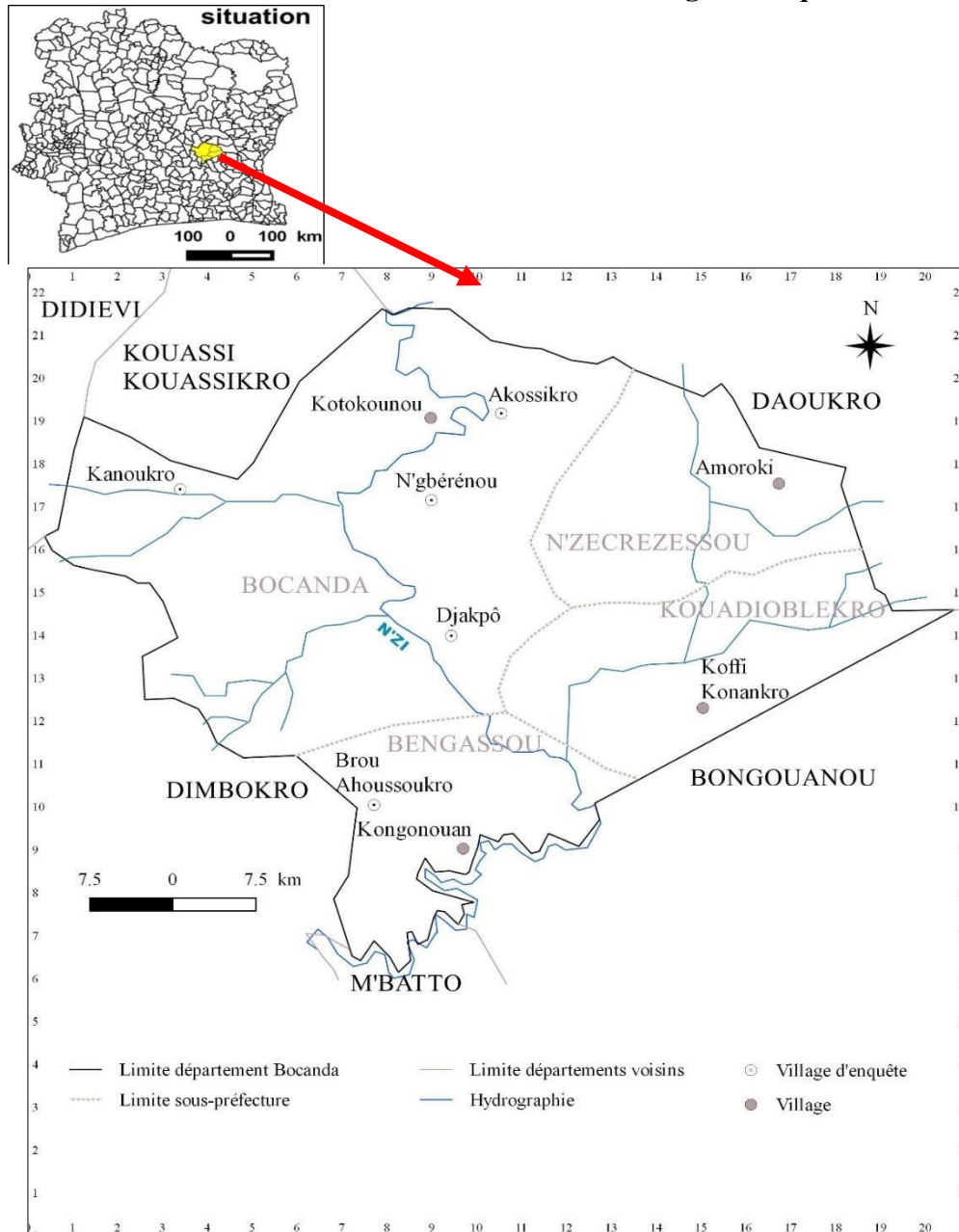
Pour conduire cette étude plusieurs méthodes sont utilisées pour collecter les données. Il s'agit d'une recherche documentaire qui consiste en la consultation des écrits sur le foncier et surtout sur les tensions foncières. Après cette étape, une enquête de terrain a été réalisée de juin à août 2019. Elle a permis de se rendre compte de la présence des sociétés agricoles dans certains villages. On a pu remarquer les différentes manifestations des tensions foncières liées à l'implantation de ces sociétés agricoles. Cette phase de l'étude a consisté à une observation sur le terrain, une enquête par questionnaire et à administrer des guides d'entretien.

L'observation sur le terrain s'est faite dans les villages où les sociétés agricoles sont installées. Ainsi, avec l'aide du responsable du foncier à la Direction Départementale de l'Agriculture (DDA) à Bocanda, cinq (5) villages ont été choisis sur les 94 que compte le département pour l'enquête de terrain (carte 1). Ce sont les localités de Kanoukro au nord-ouest, Akossikro au

nord, Djakpô au centre, Brou Ahoussoukro au sud-ouest et N'Gbérénu au nord. Ces villages sont choisis selon les différentes manifestations des tensions foncières qui s'y développent à cause de la présence des entreprises agricoles. Au nombre de cinq (5), les justifications de leur choix sont présentées ici. La société agricole SRCI est implantée dans 5 (cinq) villages du département dont Djakpô qui a donné le plus d'espace par rapport au quatre autres. Ainsi les difficultés d'accès à la terre sont cruciales dans cette localité d'où le choix de cette localité dans les enquêtes de terrains. Quant à la SOLEA, elle est représentée dans 3 (trois) villages. Le village d'Akossikro enregistre plusieurs problèmes d'accès aux terres agricoles à cause de la grande forêt accordée à la SOLEA. C'est la raison qui a motivé le choix de ce village parmi les localités enquêtées. Pour la société les Procures d'Abidjan, elle se retrouve dans 2 (deux) villages. Le village de Kanoukro a donné plus de portion et connaît assez de problèmes d'accès aux terres agricoles. C'est l'argument qui justifie le choix de celui-ci dans les enquêtes de terrains. En ce qui concerne les sociétés agricoles Eva et Les Hironnelles SCA Tempête, elles sont représentées dans un seul village chacune : Eva est à Brou Ahoussoukro et Les Hironnelles SCA Tempête à N'Gbérénu.

Dans ces localités retenues 75 ménages à raison de 15 par village ont été enquêtés. Ces différents ménages sont impliqués dans les tensions foncières dues à l'implantation des sociétés agricoles dans le village. En ce qui concerne les entretiens, ils ont été réalisés avec les chefs de village, les présidents des jeunes et les responsables des sociétés agricoles de Bocanda (les sociétés agricoles de Bocanda sont celles ayant obtenues les permis de créations de plantations), la structure locale d'encadrement agricole (ANADER). Ces entretiens ont été effectués également auprès des autorités coutumières des villages d'enquête et les autorités administratives en charge des tensions foncières.

Carte 1 : Présentation de la zone d'étude et des villages d'enquête



Source : BNETD, 2011, p.1 et Nos enquêtes, 2019

Réalisation : Koffi Y. et Gbanflin K., Août 2019

2- RESULTATS

2.1- Potentialités à l'origine de l'implantation des sociétés agricoles dans le département de Bocanda

Les résultats de l'étude révèlent que les sociétés agricoles ont trois (3) principaux critères pour leur implantation dans le département de Bocanda. Ce sont : la disponibilité de la forêt, l'hydrographie dominé par la rivière N'Zi et l'existence d'une main d'œuvre abondante.

2.1.1- Disponibilité de la forêt dans le département de Bocanda

Après la disparition des plantations de café et de cacao, l'espace qu'occupaient les vergers s'est transformé en forêt secondaire. Le tableau 1 présente l'occupation du sol dans le département de Bocanda en 2003.

Tableau I : Occupation du sol du département de Bocanda en 2003

Occupation du sol	Superficies en hectares	Proportions en (%)
Forêt	30 406	9,31
Forêt dégradée ou secondaire	110 987	33,98
Savane arborée	11 644	3,57
Savane arbustive	45 305	13,87
Culture ou jachère	125 719	38,50
Habitat	1 633	0,50
Sol nu	214	0,07
Retenue d'eau	601	0,18
Affleurement rocheux	66	0,02
Total	326 575	100

Source : BNETD (CCT), 2003, p.1

La lecture de ce tableau fait ressortir que la couverture végétale domine l'espace du département de Bocanda. En effet, l'ensemble végétation et cultures représente 324 061 hectares soit une proportion de 99,23% du territoire départemental. Le domaine forestier (forêt et forêt secondaire) a une superficie de 141 393 hectares. Ce qui donne une proportion de 43,29% du territoire départemental soit près de la moitié de celui-ci. L'espace non mis en valeur forêt et savane confondus est de 198 342 hectares avec une proportion de 60,73% du territoire départemental. L'espace agricole existe donc en abondance dans ce département.

La disponibilité de l'espace cultural est l'un des critères de l'implantation des sociétés agricoles. Or le département de Bocanda en dispose en abondance comme l'indique le tableau 1. C'est un fait qui a contribué à orienter les sociétés agricoles vers cet espace géographique. En effet, les cinq (5) sociétés agricoles se sont vues accordées des superficies pour mener leurs opérations agricoles (tableau 2).

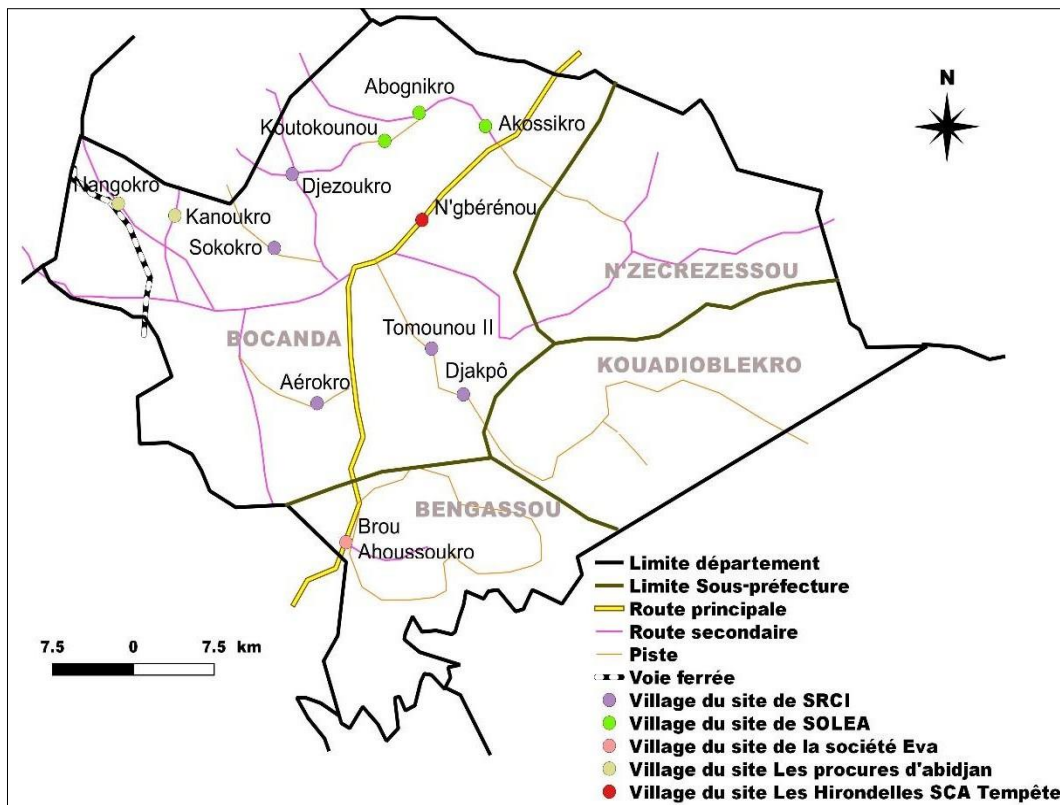
Tableau II : Superficies agricoles acquises par les sociétés dans le département de Bocanda

Sociétés agricoles	Superficies agricoles acquises (hectares)
SOLEA	1 789
SRCI	1 790
LES PROCURES D'ABIDJAN	2 420
LES HIRONDELLES SCA TEMPÊTE	344
LA SOCIETE EVA	540
Total	6883

Source : Direction Départementale de l'Agriculture de Bocanda, Rapport d'activités, 2018, p.6 et Nos enquêtes, 2019

Avec un total de 6 883 hectares de forêts obtenues par les sociétés agricoles dans le département de Bocanda, l'on note alors la disponibilité de la forêt. Cet espace agricole accordé aux sociétés agricoles réduit celui des populations dans les villages concernés. En effet, le principe de la cession des terres aux sociétés agricoles se fait sur la base de baux emphytéotiques, la signature du contrat se fait entre les communautés villageoises et la société agricole. La carte-ci après montre les villages où sont implantées les différentes sociétés agricoles dans le département de Bocanda (carte 2).

Carte 2 : Localités d'implantation des sociétés agricoles



Source : BNETD, 2011, p.1 et Nos enquêtes, 2019

Réalisation : Koffi Y. et Gbanflin K., Août 2019

Cette carte montre les sites d'implantation des sociétés agricoles dans les villages. La société agricole SRCI est implantée dans 5 (cinq) villages au centre et au nord du département. La SOLEA est représentée dans 3 (trois) villages au nord du département. La société les Procures d'Abidjan, elle se retrouve dans 2 (deux) villages au nord-ouest de Bocanda. Les sociétés agricoles Eva et Les Hirondelles SCA Tempête, elles sont représentées dans un seul village chacune. Eva est à Brou Ahoussoukro et Les Hirondelles SCA Tempête à N'Gbérérou. En effet, ces sociétés recherchent les portions de terres d'au moins cent hectares. Une telle superficie ne peut pas appartenir à une seule personne. Elle est le patrimoine de plusieurs familles voire d'une communauté.

2.1.2- Hydrographie

Le deuxième critère concerne l'hydrographie. Le département de Bocanda est bien drainé. L'hydrographie est composée principalement de la rivière N'Zi (photo 1) et de plusieurs ruisseaux. Le N'Zi traverse tout le département de l'est au sud-ouest. Les sociétés agricoles ont besoin de l'eau du N'Zi pour les pépinières et pour pratiquer l'irrigation. C'est le cas de la Société de Logistique et d'Exploitation Agricole (SOLEA) qui utilise cette ressource pour mener la technique de l'irrigation du goutte à goutte dans ses plantations de cacao.

Photo 1 : Rivière N’Zi



Cliché : Kouakou Konan, 2018

La rivière N’Zi joue un rôle important dans les villages. En effet, elle est utilisée dans les ménages et sert également pour l’arrosage des pépinières de cacao, de café, d’hévéa...

2.1.3- Existence d’une population abondante

Le troisième critère est l’existence de la population. En effet les sociétés cherchent une population agricole. Le tableau III indique l’état de la population dans les différents départements de la région du N’Zi.

Tableau III : Etat de population dans les différents départements de la région du N’Zi

Départements	Population résidente			
	Ensemble localité			Rapport de Masculinité
	Homme	Femme	Total	
Bocanda	62 264	64 646	126 910	96,3
Dimbokro	45 887	45 169	91 056	101,6
Kouassi-Kouassikro	14 210	15 402	29 612	92,3
Ensemble région	122 361	125 217	247 578	97,7

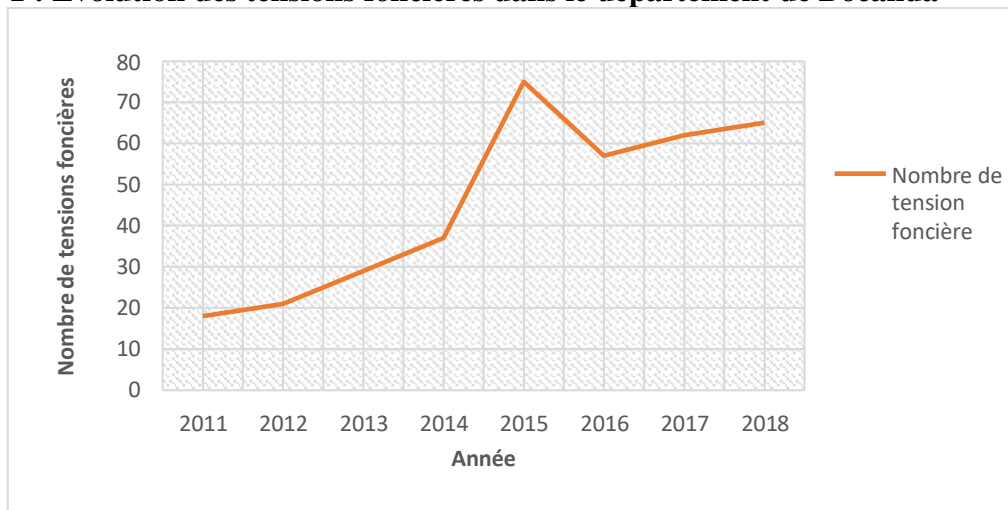
Source : RGPH 2014_Répertoire des localités : Région du N’ZI, p.2

La lecture de ce tableau indique que le département de Bocanda regorge de la plus grande population parmi les trois dont dispose la région du N’Zi. En effet, Bocanda a une population de 126 910 habitants. Ce qui représente 51,26 % de la population régionale. Avec cette grande population composée majoritairement de jeunes actifs, la main d’œuvre ne manque pas dans ce département. Aussi la quasi-totalité de cette population (70 %) de la région du N’Zi exerce-t-elle dans le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche) (INS, 2014, pp. 26) . Le monde rural domine cette zone géographique. Tout ceci constitue les éléments qui encouragent les sociétés agricoles dans leur implantation. Mais la mise en place de ces dernières se heurte très souvent à des oppositions qui débouchent sur des tensions foncières.

2.2- Hausse des tensions foncières provoquées par l'arrivée des sociétés agricoles dans le département de Bocanda

Au fur et à mesure que les sociétés agricoles s'installent le nombre de tensions foncières augmente. Ces firmes agricoles se sont implantées dans le département de 2011 à 2018. Cette période est marquée par une montée en puissance du nombre de tensions foncières. La figure 1 indique le nombre de tensions foncières de 2011 à 2018.

Figure 1 : Evolution des tensions foncières dans le département de Bocanda



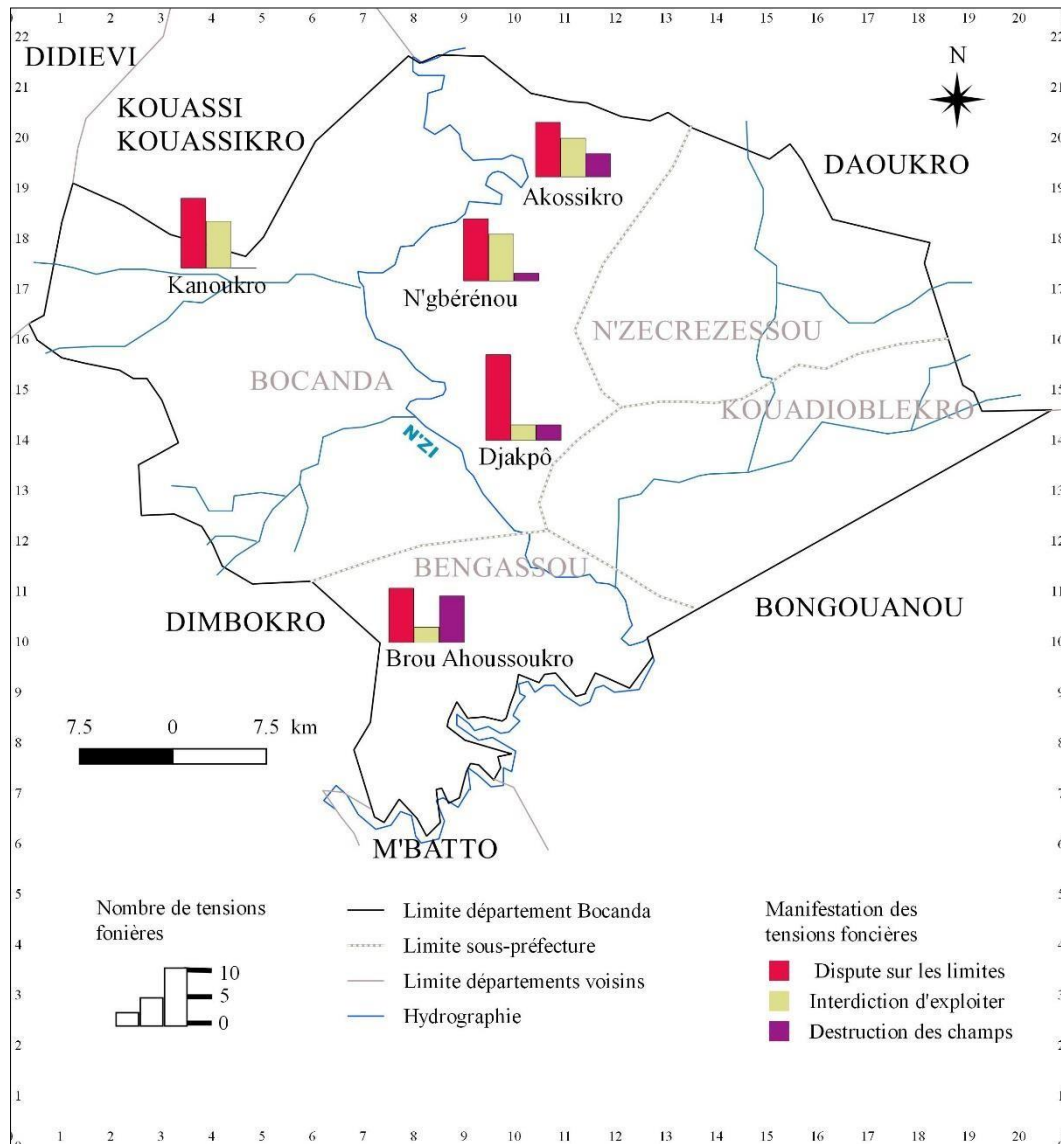
Source : Direction Départementale de l'Agriculture de Bocanda, Rapport d'activités, 2018, p.11 et Nos enquêtes, Août 2019

Avant l'année 2011, les tensions foncières existaient mais leur nombre était très négligeable. En 2011, l'on enregistrait juste 20 cas dans le département. Le nombre de tensions foncières connaît une hausse de 2011 à 2015. Cette période constitue l'arrivée massive des sociétés agricoles. L'année 2015 enregistre le pic. L'on enregistre 75 conflits. Cela est dû à la mise en œuvre du projet PARFACI (Projet d'Appui à la Relance des Filières Agricoles de Côte d'Ivoire). Ce projet est destiné à la réalisation des certificats fonciers pour 2000 hectares et la délimitation de tous les villages du département de Bocanda. Cela crée beaucoup de tensions foncières qui s'ajoutent à celles des sociétés agricoles ; d'où le grand nombre de tensions foncières en 2015. Ainsi, le PARFACI a mis en place des comités de gestion foncière pour le règlement des tensions. En réalité, il existe deux comités de gestion foncière, on a le CGFR (Comité de Gestion Foncière Rurale) conduite par le sous-préfet dans la sous-préfecture. Le deuxième comité est le CVGFR (Comité Villageois de Gestion Foncière Rurale) implanté dans les villages. Ces comités ont pu résoudre un certain nombre de cas, d'où la baisse entre 2015 et 2016. En 2016, l'on note 58 conflits fonciers. Mais, le nombre de tensions connaît un relèvement à la fin de l'année 2016. Cette situation s'explique par l'arrivée des dernières sociétés agricoles. En 2018, l'on enregistre 65 conflits fonciers dans la circonscription de Bocanda.

Les tensions foncières nées du projet PARFACI se manifeste d'une seule façon. Par contre celles engendrées par l'implantation des sociétés agricoles se manifestent de trois (3) manières. D'abord, c'est la dispute sur les limites des parcelles. Cette forme de manifestation concerne ceux qui ont cédé leurs parcelles aux sociétés agricoles. Ces personnes doivent tracer les limites avec leurs voisins. C'est lors de cette opération que les disputes naissent. Ensuite, la deuxième manière concerne l'interdiction d'exploiter les parcelles. Elle est mise en œuvre par les

personnes qui n'ont pas donné leurs parcelles. Enfin, la dernière manifestation des tensions foncières est la destruction des cultures. Dans ce cas, il s'agit des parcelles contenant des cultures agricoles qui sont détruites par les sociétés lors de la mise en place de leurs plantations. Même si les propriétaires de ces cultures agricoles sont indemnisés, ils ne sont pas toujours satisfaits. Le plus souvent l'indemnisation est en deçà de leur espérance. La carte 3 indique la répartition des différentes manifestations des tensions foncières dans les villages enquêtés.

Carte 3 : Cartographie des manifestations des tensions foncières dans les villages enquêtés



Source : BNETD, 2011, p.1 et Nos enquêtes, 2019

Réalisation : Kouakou K., Août 2019

Cette carte montre que les trois (3) types de manifestations existent dans quatre (4) villages sur les cinq (5) enquêtés. Seul le village de Kanoukro enregistre deux types de manifestations des tensions foncières. Il s'agit de des disputes sur les limites des parcelles agricoles et de l'interdiction d'exploiter les parcelles agricoles. Cette localité est le site agricole de la société « les Procures d'Abidjan » qui vient d'obtenir des terres agricoles. Ainsi, cette structure n'est pas encore entrée dans la phase d'exploitation de ses terres ; d'où la non « destruction des champs » à Kanoukro. Le troisième et dernier type c'est-à-dire la « dispute sur les limites des parcelles agricoles » est enregistrée dans tous les sites enquêtés. Dans le département de Bocanda, l'étude révèle que 61 % des ménages enquêtés est concerné par les disputes sur les

limites de parcelles agricoles. 23 % des ménages enquêtés sont concernées par l'interdiction d'exploiter les parcelles et 16 % des enquêtés subissent la destruction de leurs champs.

La majorité des parcelles dans les localités enquêtées n'ont pas de documents administratifs. C'est en l'occurrence le certificat foncier ou le titre foncier. Ces documents attestent les droits coutumiers ou le droit de propriété sur les terres occupées. En effet, le certificat foncier ou le titre foncier donne les limites des parcelles et évite de longues disputes entre les membres des familles.

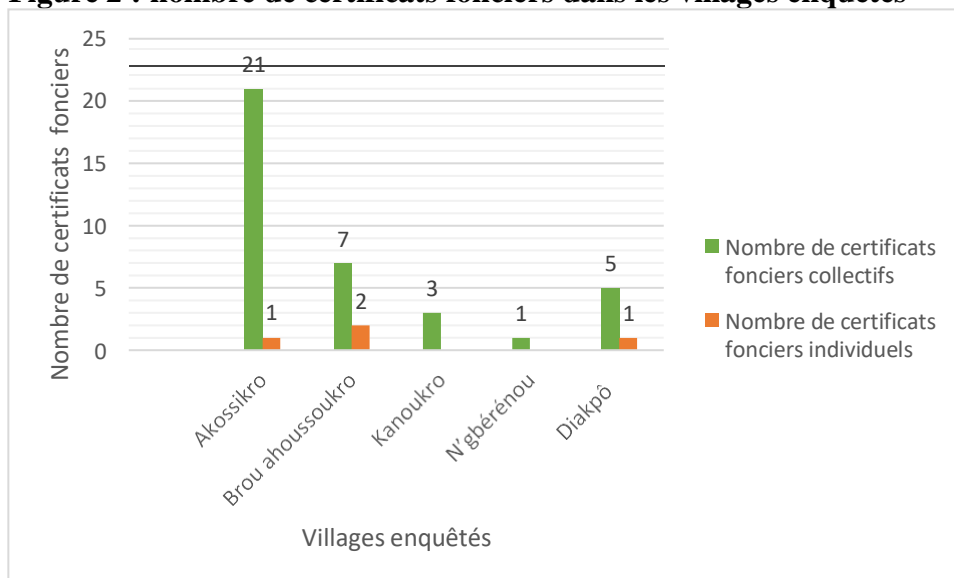
2.3- Conséquences des tensions foncières sur le monde agricole dans le département de Bocanda

2.3.1- Tensions foncières : un moment opportun pour l'établissement des certificats fonciers

Les tensions foncières provoquées par l'implantation des sociétés agricoles ont révolutionné l'établissement des documents dans le domaine rural. Ainsi, le nombre de certificats fonciers connaît une augmentation. Il est passé de 11 (onze) avant l'arrivée des sociétés agricoles à 58 dont 50 collectifs et 8 individuels avec l'implantation des sociétés dans tout le département de Bocanda (Rapport d'activité du Ministère Départemental de l'agriculture, 2018, p.11).

Dans les villages enquêtés, il n'existait pas de certificat foncier avant l'arrivée des sociétés agricoles. Avec l'implantation des sociétés agricoles, on enregistre l'établissement de 41 certificats fonciers dans les villages. La figure 2 montre le nombre de certificats fonciers dans les villages enquêtés.

Figure 2 : nombre de certificats fonciers dans les villages enquêtés



Source : Direction Départementale de l'Agriculture de Bocanda, Rapport d'activités, 2018, p.11 et Nos enquêtes, 2019

Cette figure indique que le village d'Akossikro enregistre plus de certificats fonciers collectifs que dans les autres. En effet, dans ce village, l'on enregistre 21 certificats collectifs. Ces documents ont été établis lors des tensions foncières provoquées par l'implantation des sociétés agricoles. Leur établissement est financé par ces structures agricoles aux noms de ceux qui détiennent des droits coutumiers sur les terres qui leur ont été cédées. Les 21 certificats fonciers appartiennent à 21 ménages qui ont des droits coutumiers sur les terres cédées aux sociétés agricoles. Tous les certificats fonciers collectifs dans les villages enquêtés ont été faits dans les mêmes conditions. Par contre le certificat foncier individuel est financé par la personne qui détient des droits coutumiers sur une terre. Le seul point commun est que ces certificats fonciers

individuels sont établis au cours de la période des tensions foncières provoquées par les sociétés agricoles. La terre qui détient un certificat foncier individuel est généralement déjà mise en valeur. Ainsi, elle ne peut être cédée à une société agricole. Aussi, ce document est t'il établi pour sécuriser la terre et éviter les litiges avec les structures agricoles privées qui s'installent dans les villages. Par ailleurs, les tensions foncières ont créé des divisions au sein des familles et même dans les communautés villageoises.

2.3.2- Implantation des sociétés agricoles : une source de division des familles

Les membres de certaines familles ne s'entendent plus et sont divisés en deux groupes. Ceux qui refusent de céder leurs portions de terre à la société agricole d'une part et d'autre part ceux qui acceptent.

Les premiers sont traités « d'opposants » et sont mal vus dans le village. Cette situation met à mal la cohésion sociale. C'est le cas au village d'Akossikro où l'atmosphère entre « les opposants » et les « partisans » était tendue. Toute chose qui a vu l'intervention à maintes fois du sous-préfet de Bocanda. Le tableau ci-après montre le nombre de familles divisées lors de l'implantation des sociétés agricoles (tableau 4).

Tableau 4 : Nombre de familles divisées par les tensions foncières

Villages enquêtés	Nombre total de grandes familles	Nombre de grandes familles divisées par les tensions foncières
Akossikro	5	3
Brou Ahoussoukro	4	2
Kanoukro	4	2
N'Gbérénou	2	1
Diakpô	4	1
Total	19	9

Source : Nos enquêtés, 2019

Ce tableau indique que sur 19 grandes familles, 9 connaissent des divisions entre les membres dans les villages enquêtés. En effet, l'implantation des sociétés privées a créé des tensions foncières dans certaines familles. Ces tensions sont nées du fait que certains membres veulent céder l'espace agricole familial aux firmes agricoles. Par contre d'autres ne sont pas du même avis., les deux camps opposés s'affrontent verbalement., la haine et la mésentente prennent le pas sur la cohésion au sein de ces familles.

Aujourd'hui, l'atmosphère reste moins tendue mais dans certaines familles l'entente n'est toujours pas de mise. Cet état de fait existe parce que certains membres de ces familles ne veulent pas accepter le fait que leur patrimoine commun qui est la terre soit cédé à une société agricole. Ainsi un « opposant » à Akossikro à dit ceci « *nos ancêtres ont gardé cette terre pour nous, à notre tour nous devons aussi la garder pour les générations futures. Il n'est pas question de céder à une société agricole* ». Par ses propos, ce dernier refuse de donner ses terres. Ce refus est lié à plusieurs raisons. Certaines sont évoquées sur le phénomène d'Acquisition des Terres à Grande Echelle (ATGE) (J-P. Ndiaye *et al* en 2015, p.8). Selon eux, le principe du gagnant-gagnant mis de l'avant par les compagnies est faux. Les populations ne sont pas associées au processus d'acquisition des terres et ne sont pas suffisamment organisées pour défendre leurs droits. Les ATGE engendrent une diminution des terres disponibles pour la

production vivrière; une compétition au niveau de la main-d'œuvre pour les cultures vivrières, une pollution de l'environnement dus aux productions minières et à l'utilisation d'engrais, et des conflits fonciers qui touchent particulièrement les femmes car elles sont exclues de la gestion de la terre.

L'Etat ivoirien conscient de ces tensions foncières dans le département de Bocanda a mis en place deux projets dans le foncier rural. Il s'agit du projet PARFACI démarré depuis 2015 et de PAMOFOR (Projet d'Amélioration et de Mise en Œuvre de la politique Foncière Rurale) qui n'a tardé véritablement à se mettre en place. Par ailleurs, l'implantation des sociétés dans les villages est la bienvenue dans la mesure où elle pourrait réduire le chômage et freiner l'exode rural. Mais dans le domaine rural, les terres appartiennent à plusieurs familles qui ne sont pas toutes unanimes pour céder celles-ci aux sociétés agricoles. C'est ce qui crée des tensions foncières qui entravent la cohésion sociale dans certains villages où sont implantées les sociétés agricoles. Pour protéger leur droit coutumier sur les terres, certains membres des familles ont fait la demande de certificat foncier. En effet, 43 nouvelles demandes de certificats fonciers sont enregistrées dans les villages de l'enquête.

3- DISCUSSION

Le phénomène d'Acquisition des Terres à Grande Echelle (ATGE) constitue depuis la seconde moitié des années 2000 une préoccupation majeure de plusieurs pays en développement, en particulier ceux de l'Afrique Subsaharienne. Des investisseurs nationaux et étrangers, tant des secteurs public que privé, mettent la main sur de vastes étendues de terres fertiles à des fins de production agricole (J-P. Ndiaye *et al.*, op cit, p.4).

Dans le département de Bocanda, le phénomène d'ATGE est assuré par cinq (5) sociétés agricoles. Mais l'implantation de celles-ci est généralement source de tensions foncières. Dans l'étude menée dans la sous-préfecture de Daoukro par K. R. Oura *et al.* (2017, p.151), les tensions foncières enregistrées dans les villages résultent de la raréfaction des terres cultivables. Cette situation est imputable au grand développement de l'hévéaculture dans les villages de la sous-préfecture de Daoukro. Parallèlement, dans le département de Bocanda, les tensions foncières ont été accélérées et accentuées par l'implantation des sociétés agricoles dans les villages. Ce fait a créé la division des membres de certaines familles et a accru le nombre de demandeurs de certificats fonciers. Ainsi, 43 nouvelles demandes de certificats fonciers dont 39 collectifs et 4 individuels sont enregistrées à la direction départementale de l'agriculture à Bocanda.

Aussi, les raisons qui ont causées la division des familles sont t'elles liées à l'acquisition des terres par les sociétés agricoles. En effet, les terres au niveau d'un village sont réparties entre les différents lignages qui à leur tour les répartissent entre leurs membres (G. J. Ibo, 2012, p.7). Mais ceux-ci n'acceptent pas tous de donner leur portion de terre aux sociétés agricoles. De cette logique, la signature du contrat n'est pas crédible selon eux. C'est ce qu'explique D. Sevestre *et al.* (2015, p.12) dans le Sud du Cameroun. Pour eux, il n'existe pas de réel marché foncier dans cette zone, et rares sont les transactions faisant l'objet d'un accord écrit ou qui sont réalisées en présence de témoins. De la sorte, il n'est pas rare que les négociations soient remises en cause à posteriori par certains acteurs, et il est difficile de qualifier d'achat, de don, de prêt, ou de location, ces transactions.

Dans le département de Bocanda, les terres sont cédées aux sociétés agricoles par bail emphytéotique. Or, les baux emphytéotiques ont une longue durée (18 à 99 ans). Cela est considéré comme une aliénation des terres par certains propriétaires terriens ; d'où leur refus de mettre en bail les terres les appartenant. Aussi la crédibilité du contrat est-elle un élément de refus de céder les terres. En effet, la signature du contrat se fait entre les communautés villageoises et la société agricole. Le plus souvent le contrat signé avec les communautés

villageoises est différent de celui déposé chez les autorités administratives. C'est le cas du village de Salé-Balékro de la Sous-préfecture de Bocanda. Ainsi, après la découverte de la non-conformité du contrat, les autorités villageoises ont demandé à la société l'arrêt des travaux.

De même, l'intérêt des nouvelles générations (rurales et urbaines) pour l'accès et le contrôle des terres provoque des réaménagements dans la distribution des droits d'usage entre les membres des familles, ce qui conduit souvent à des revendications et des contestations de parcelles foncières cédées aux planteurs étrangers. Ces remises en cause des droits d'usage des planteurs étrangers par les autochtones détériorent les rapports entre les propriétaires fonciers coutumiers et les locataires (G. Kouamé, 2009, p.16). Dans cette recherche, les locataires sont les sociétés agricoles. Dans ce contexte, cette situation n'est pas sans conséquences sur le développement agricole comme l'a montré cette étude notamment dans les conflits et leurs conséquences sur la stabilité sociale et par ricochet sur les productions.

CONCLUSION

Dans le contexte de la production ou de la redynamisation de la production cacaoyère dans le département de Bocanda, une nouvelle ère agricole se dessine. A la présence des petites exploitations tenues par les familles dans les localités rurales, s'ajoute de plus en plus l'implantation des entreprises agricoles. Ces dernières réussissent à avoir ou à se voir accorder par les communautés villageoises des portions de terres de plus en plus grandes. Les contrats signés avec les villageois sont des fois remis en cause et des difficultés s'observent notamment des disputes, des interdictions d'exploiter et des destructions de cultures entre les protagonistes. Tout cela entrave le développement agricole du monde rural de la zone d'étude.

Avec l'ampleur des conflits fonciers découlant de l'implantation des sociétés agricoles dans cette circonscription, les autorités administratives et les élus locaux doivent s'impliquer dans la signature des contrats entre les structures agricoles et les communautés villageoises pour situer les responsabilités de chaque partie, pour clarifier les termes et mieux sensibiliser les communautés rurales sur les contours des cessions des terres.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ALOKO N'Guessan Jérôme et KOUASSI Yao Frédéric, 2014, Diagnostic d'une ancienne zone pionnière de l'économie de plantation : le département de Bocanda. *European Scientific Journal*, N°1, Volume 10, Edition de Janvier, pp. 470-497.

ANADER, 2003, *Monographie du Département de Bocanda*, Bocanda, Côte d'Ivoire, Direction de l'ANADER zone Bocanda, 60 p.

BCEAO, 2014, Etude monographique sur la filière cacao dans l'UEMOA, Editions UEMOA, Dakar, Sénégal, 33 pages.

BNETD., CCT., 2004, *Carte d'occupation de sol de Bocanda*, Abidjan, Côte d'Ivoire, BNEDTD/CCT, 1 p.

BNETD., CCT., 2011, *Carte du département de Bocanda*, Abidjan, Côte d'Ivoire, BNEDTD/CCT, 1 p.

CHAUVEAU Jean-Pierre, DOZON Jean-Pierre, 1985, Colonisation, économie de plantation et société civile en Côte d'Ivoire, *Cahiers ORSTOM, Série Sciences humaines*, Vol XXXI, N°1, pp. 63-80.

Direction Départementale de l'Agriculture de Bocanda, 2018, *Rapport d'activités 2018*, Bocanda, Côte d'Ivoire, 33 p.

IBO Guéi Jonas, 2012, *Phénomène d'acquisition massive des terres et dynamiques socio-foncières en milieu rural ivoirien: enjeux socio-économiques et culturels, conférence-débat sur les acquisitions massives des terres agricoles en Afrique et les droits des communautés rurales*, Abidjan, Côte d'Ivoire, INADES-FORMATION INTERNATIONAL, 14 p.

KOUAME Georges, 2009, Droits fonciers et gestion intrafamiliale et intergénérationnelle de la terre dans la société Abouré. Thèse de Doctorat Unique en Sociologie-Anthropologie du Développement rural, Université de Cocody, Abidjan, Côte d'Ivoire, 331 p.

NDIAYE Jean Pierre et GAGNE Marie, 2015, *Atelier sur les Acquisitions de Terres à Grande Echelle (ATGE) et la reddition de comptes en Afrique. 24-26 Novembre 2015 : Rapport de synthèse des séances de discussion*, Dakar, Sénégal, Centre de Recherches pour le Développement International (CRDI), 27 p.

OURA Kouadio Raphaël, KOFFI Yao Jean Julius et KOUAME Kouamé Félix, 2017, Conflits fonciers autour de l'activité hévéicole dans la sous-préfecture de Daoukro (Centre-Est de la Côte d'Ivoire), *Revue Baobab*, N°21, premier semestre 2017, revue en ligne baobab www.revuebaobab.org, Abidjan, Côte d'Ivoire, pp. 151-162.

INS (Institut National de la Statistique), 2014, *RGPH (Recensement Général de la Population et de l'habitat), Répertoire des localités : Région du N'Zi*, INS, Abidjan, Côte d'Ivoire, 26 pages.

RUF François, KONE Siaka, BEBO Boniface, 2019, Le boom de l'anacarde en Côte d'Ivoire : transition écologique et sociale des systèmes à base de coton et de cacao, In *Cahiers Agricultures*, Vol 28 : 21, Editions EDP Sciences, Montpellier, 12 pages.

SEVESTRE Delphine, LEONARD Eric et LEVANG Patrice, 2015, La sécurisation des droits sur les terres : processus normatifs et pratiques sociales. La création de palmeraies par les élites nationales au Sud Cameroun. *Les Cahiers du Pôle Foncier*, N° 11, Montpellier, France, 36 p.

TANO Assi Maxime, 2012, Crise cacaoyère et stratégies des producteurs de la sous-préfecture de Méadji au Sud-Ouest ivoirien, Thèse de Doctorat Unique en Economies et Finances, Université Toulouse 2 le Mirail, Toulouse, France, 261 p.

INSTRUCTIONS AUX AUTEURS

1- Contexte, Justification et Objectifs du journal

Le développement des territoires ruraux est une préoccupation prise en compte par de nombreux organismes internationaux que nationaux à travers les projets et programmes de développement.

En Afrique, le défi du développement est indissociable du devenir des espaces ruraux. Les territoires ruraux sont caractérisés par d'importantes activités rurales qui influencent sur la dynamique du monde rural et la restructuration des espaces ruraux.

En effet, de profondes mutations s'observent de plus en plus au sein du monde rural à travers les activités agricoles et extra agricoles. Des innovations s'insèrent dans les habitudes traditionnelles des ruraux. Cela affecte sans doute le système de production des biens et services et les relations entre les villes et campagnes.

Ainsi, dans ce contexte de mutation sociétale, de nouvelles formes d'organisation spatiale s'opèrent. Ces nouvelles formes dénotent en partie par les différents modes de faire-valoir. Aussi, plusieurs composantes environnementales sont-elles impactées et nécessitent donc une attention particulière qui interpelle aussi bien les dirigeants politiques, les organismes non étatiques et les populations locales pour une gestion durables des espaces ruraux.

Par ailleurs, le contexte de la décentralisation, le développement à la base implique toutes les couches sociales afin d'amorcer réellement le développement. Ainsi, la femme rurale, à travers le rôle qu'elle joue dans le système de production de biens et services, mérite une attention particulière sur le plan formation, information et place dans la société en pleine mutation.

Enfin, en analysant le contexte socioculturel et l'évolution de la croissance démographique que connaissent les campagnes, les questions d'assainissement en milieu rural doivent de plus en plus faire l'objet des préoccupations majeures à tous les niveaux de prises de décision afin de garantir à tous un cadre de vie sain et réduire l'extrême pauvreté en milieu rural.

Le premier numéro du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) du Laboratoire de Géographie Rurale et d'Expertise Agricole (LaGREA) s'inscrit dans la logique de parcourir de façon profonde tous les aspects liés au monde rural. A ce titre, les axes thématiques prioritaires ci-après seront explorés.

Axe 1 : Dynamique des espaces ruraux et Aménagement de l'espace rural

- ✓ Mutations spatiales et dynamique des espaces ruraux ;
- ✓ Gestion du foncier rural et environnementale ;
- ✓ Climat, aménagements hydroagricoles ;
- ✓ SIG et gestion des territoires ruraux ;
- ✓ Gouvernance et planification des espaces ruraux.

Axe 2 : Economie rurale

- ✓ Activités agricoles et sécurité alimentaire ;
- ✓ Ecotourisme ;
- ✓ Artisanat rural ;
- ✓ Territoires, mobilité et cultures.

Axe 3 : Genre et développement rural

- ✓ Femmes et activités rurales ;
- ✓ Développement local ;
- ✓ Echanges transfrontaliers dans les espaces ruraux ;
- ✓ Hygiène et assainissement en milieu rural.

2. Instructions aux auteurs

Politique éditoriale

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) publie des contributions originales en français ou en anglais dans tous les domaines de la science sociale.

Les contributions publiées par le journal représentent l'opinion des auteurs et non celle du comité de rédaction. Tous les auteurs sont considérés comme responsables de la totalité du contenu de leurs contributions.

Le Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) est semestrielle. Il apparaît deux fois par an, tous les six mois (juin et décembre).

Soumission et forme des manuscrits

Le manuscrit à soumettre au journal doit être original et n'ayant jamais été fait objet de publication au paravent. Le manuscrit doit comporter les adresses postales et électroniques et le numéro de téléphone de l'auteur à qui doivent être adressées les correspondances. Ce manuscrit soumis au journal doit impérativement respecter les exigences du journal.

La période de soumission des manuscrits est de : 01 au 31 août 2020.

Retour d'évaluation : 30 septembre 2020.

Date de publication : 15 décembre 2020.

Les manuscrits sont envoyés sur le mail du journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*) à l'adresse: journalgrad35@gmail.com avec copie à Monsieur Moussa GIBIGAYE <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Langue de publication

J_GRAD publie des articles en français ou en anglais. Toutefois, le titre, le résumé et les mots clés doivent être donnés dans deux langues (anglais et français).

Page de titre

La première page doit comporter le titre de l'article, les noms des auteurs, leur institution d'affiliation et leur adresse complète. Elle devra comporter également un titre courant ne dépassant pas une soixantaine de caractères ainsi que l'adresse postale de l'auteur, à qui les correspondances doivent être adressées.

- Le titre de l'article est en corps 14, majuscule et centré avec un espace de 12 pts après le titre (format > paragraphe > espace après : 12 pts).
- Les noms et prénoms des auteurs doivent apparaître en corps 12, majuscule et centré et en italique.
- Les coordonnées des auteurs (appartenance, adresse professionnelle et électronique) sont en corps 10 italique et alignés à gauche.

Résumé

Le résumé comporte de 250 à 300 mots et est présenté en Français et en Anglais. Il ne contient ni référence, ni tableau, ni figure et doit être lisible. Il doit obligatoirement être structuré en cinq parties ayant respectivement pour titres : « Description du sujet », « Objectifs », « Méthode », « Résultats » et « Conclusions ». Le résumé est accompagné d'au plus 05 mots-clés. Le résumé et les mots-clés sont composés en corps 9, en italique, en minuscule et justifiés.

Introduction

L'introduction doit fournir suffisamment d'informations de base, situant le contexte dans lequel l'étude a été réalisée. Elle doit permettre au lecteur de juger de l'étude et d'évaluer les résultats acquis.

Corps du sujet

Le corps du texte est structuré suivant le modèle IMReD. Chacune des parties joue un rôle précis. Elles représentent les étapes de la présentation.

Introduction

L'introduction doit indiquer le sujet et se référer à la littérature publiée. Elle doit présenter une question de recherche.

L'objectif de cette partie est de mettre en avant l'intérêt du travail qui est décrit dans l'article et de justifier le choix de la question de recherche et de la démarche scientifique.

Matériel et méthodes

Cette partie doit comprendre deux volets : présentation succincte du cadre de recherche et l'approche méthodologique adoptée.

2.3.5.3 Résultats

Les résultats sont présentés sous forme de figures, de tableaux et/ou de descriptions. Il n'y a pas d'interprétation des résultats dans cette partie. Il faut particulièrement veiller à ce qu'il n'y ait pas de redondance inutile entre le texte et les illustrations (tableaux ou figures) ou entre les illustrations elles-mêmes.

2.2.5.4 Discussion

La discussion met en rapport les résultats obtenus à ceux d'autres travaux de recherche. Dans cette partie, on peut rappeler l'originalité et l'intérêt de la recherche. A cet effet, il faut mettre en avant les conséquences pratiques qu'implique cette recherche. Il ne faut pas reprendre des éléments qui auraient leur place dans l'introduction.

Conclusion

Cette partie résume les principaux résultats et précise les questions qui attendent encore des réponses.

Les différentes parties du corps du sujet doivent apparaître dans un ordre logique.

L'ensemble du texte est en corps 12, minuscule, interligne simple, sans césure dans le texte, avec un alinéa de première ligne de 5 mm et justifié (Format > paragraphe > retrait > 1ère ligne > positif > 0,5 cm). Un espace de 6 pts est défini après chaque paragraphe (format > paragraphe > espace après : 6 pts). Les marges (haut, bas, gauche et droite) sont de 2,5 cm.

- Les titres (des parties) sont alignés à gauche, sans alinéa et en numérotation décimale
- La hiérarchie et le format des titres seront les suivants :

Titre de premier ordre : (1) MAJUSCULE GRAS justifié à gauche

Titre de 2ème ordre : (1-1) Minuscule gras justifié à gauche

Titre de 3ème ordre : (1-1-1) Minuscule gras italique justifié à gauche

Titre de 4ème ordre : (1-1-1-1) Minuscule maigre ou puces.

Rédaction du texte

La rédaction doit être faite dans un style simple et concis, avec des phrases courtes, en évitant les répétitions.

Remerciements

Les remerciements au personnel d'assistance ou à des supports financiers devront être adressés en terme concis.

Références

Les passages cités sont présentés en romain et entre guillemets. Lorsque la phrase citant et la citation dépassent trois lignes, il faut aller à la ligne, pour présenter la citation (interligne 1) en romain, en diminuant la taille de police d'un point. Les références de citation sont intégrées au texte citant, selon les cas, des façons suivantes :

- (Initiale(s) du Prénom ou des Prénoms de l'Auteur, année de publication, pages citées);

Exemples :

1-Selon C. Mathieu (1987, p. 139) aucune amélioration agricole ne peut être réalisée sans le plein accord des communautés locales et sans une base scientifique bien éprouvée ;

2-L'autre importance des activités non agricoles, c'est qu'elles permettent de sortir les paysans du cycle de dépendance dans laquelle enferment les aléas de la pluviométrie (M. Gueye, 2010, p. 21) ;

3-K. F. Yao *et al.*, (2018, p.127), estime que le conflit foncier intervient également dans les cas d'imprécision ou de violation des limites de la parcelle à mettre en valeur. Cette violation des limites de parcelles concédées engendre des empiètements et des installations d'autres migrants parfois à l'issue du donateur.

Les sources historiques, les références d'informations orales et les notes explicatives sont numérotées en série continue et présentées en bas de page. Les divers éléments d'une référence bibliographique sont présentés comme suit :

- Nom et Prénom (s) de l'auteur, Année de publication, Zone titre, Lieu de publication, Zone Éditeur, les pages (pp.) des articles pour une revue.

Dans la zone titre, le titre d'un article est présenté en romain et entre guillemets, celui d'un ouvrage, d'un mémoire ou d'une thèse, d'un rapport, d'une revue ou d'un journal est présenté en italique. Dans la zone Éditeur, on indique la Maison d'édition (pour un ouvrage), le Nom et le numéro/volume de la revue (pour un article). Au cas où un ouvrage est une traduction et/ou une réédition, il faut préciser après le titre le nom du traducteur et/ou l'édition (ex : 2ndeéd.). Les références bibliographiques sont présentées par ordre alphabétique des noms d'auteur.

Références bibliographiques Article

dans revue

GIBIGAYE Moussa, HOUINSOU Auguste, SABI YO BONI Azizou, HOUNSOUNOU Julio, ISSIFOU Abdoulaye et DOSSOU GUEDEGBE Odile, 2017, Lotissement et mutations de l'espace dans la commune de Kouandé. *Revue Scientifiques Les Cahiers du CBRST*, **12**, 237-253

Ouvrages, rapport

IGUE Oguniola John, 2019, *les activités du secteur informel au Bénin : des rentes d'opportunité à la compétitivité nationale*, Paris, France, Karthala, 252 p.

Articles en ligne

BOUQUET Christian et KASSI-DJODJO Irène, 2014, « Déguerpir » pour reconquérir l'espace public à Abidjan. In : *L'Espace Politique*, mis en ligne 17 mars 2014, consultée le 04 août 2017. URL : <http://espacepolitique.revues.org/2963>

Chapitre d'ouvrage

OFOUEME-BERTON Yolande, 1993, Identification des comportements alimentaires des ménages congolais de Brazzaville : stratégies autour des plats, in Muchnik, José. (coord.). *Alimentation, techniques et innovations dans les régions tropicales*, 1993, Paris, L'harmattan, 167-174.

Thèse ou mémoire :

FANGNON Bernard, 2012, *Qualité des sols, systèmes de production agricole et impacts environnementaux et socioéconomiques dans le Département du Couffo au sud-ouest du Bénin*. Thèse de Doctorat en Géographie, EDP/FLASH/UAC, p.308

Frais d'inscription

Les frais de soumission sont fixés à 40.000 FCFA (quarante mille Francs CFA).

Conformément à la recommandation du comité scientifique du Journal de Géographie Rurale Appliquée et Développement (*J_GRAD*), les soumissionnaires sont priés de bien vouloir s'acquitter de leur frais de publication dès la première soumission sur la plateforme de gestion des publications du Journal. Les articles ne seront envoyés aux évaluateurs qu'après paiement par les auteurs des frais d'instruction et de publication qui s'élèvent à quarante mille francs (40.000 F CFA) par envoi Western Union, RIA, MONEYGRAM ou par mobile money (**Préciser les noms et prénoms**) à **Monsieur SABI YO BONI Azizou** au numéro +229 97 53 40 77 (WhatsApp). Le reçu doit être scanné et envoyé à l'adresse suivante <journalgrad35@gmail.com> avec copie à Monsieur **Moussa GIBIGAYE** <moussa_gibigaye@yahoo.fr>.

Contacts

Pour tous autres renseignements, contacter l'une des personnes ci-après,

- Monsieur Moussa GIBIGAYE +229 95 32 19 53
- Monsieur FANGNON Bernard +229 97 09 93 59
- Monsieur SABI YO BONI Azizou +229 97 53 40 77